

Ce mercredi vingt six J^{uillet} l'an 1754 après la publication des bans
 du futur mariage entre Guillaume Cousin fils Jeanthoine et de Catherine le
 jeune d'une part de la paroisse de Roquemont & de Marie Anne le grand
 fils de Jacques & de Marie Anne Cousin & d'une de Nicolas petit de cette
 paroisse de Montbault, dûment faite dont cette ^{église} ~~parroisse~~ a dont celle de
 la dit Roquemont suivront de certificat du ^{curé} de Roquemont
 par trois diuers Jours de dimanches consécutifs & selon les loys & us
 opposition ny empeschement ny civile ny canonique, & les fiancés
 faits dans l'église de cette paroisse de Montbault le 23 dudit mois de jui
 llet sous signé prêtre Curé de à la requisiion de Mr
 la Cure de Montbault, J'ai reçu le consentement mutuel des dites
 parties & leur ai donné la benediction nuptiale avec la cere monie
 prescrite par nosse seigneur la Ste eglise en presence de leurs dit pere
 & meres & autres parens sous signés.

J. C. COUSIN M^{re} le grand. antoine Cousin
 Jacques le jeune Anthoine Cousin
 Charles le grand Jésdon Curé
de Roquemont